Région méditerranéenne: stratégie commune du Conseil européen de Feira, 19 juin 2000

2000/2247(COS) - 01/02/2001 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de Mme Cristiana MUSCARDINI (UEN, I) sur la stratégie commune vis-à-vis de la région méditerranéenne, le Parlement européen, apporte son appui à la position exprimée par sa commission au fond (se reporter au résumé précédent). Toutefois, la plénière a insisté sur certains points de cette stratégie en demandant en particulier un financement qui permette de rétablir la proportion entre les crédits destinés aux PECO et ceux destinés aux partenaires méditerranéens. Il s'agit également de ne pas favoriser l'aide aux Balkans par rapport à l'aide aux pays méditerranéens (MEDA, en particulier). Sur le plan des actions à entreprendre, la plénière demande des campagnes de sensibilisation visant à imposer un moratoire sur les exécutions capitales. Critiquant les instruments et les moyens de mise en oeuvre proposés dans la stratégie commune, le Parlement demande que l'on augmente de manière réaliste le nombre de fonctionnaires affectés à la mise en oeuvre de MEDA. Des initiatives visant à favoriser le rapprochement culturel des parties sont également demandées. Dans d'autres domaines, le Parlement demande des mesures de lutte contre la désertification et la gestion durable de l'eau, le développement des ressources de pêche et d'une agriculture respectant l'environnement. La plénière demande enfin que l'on interdise l'exportation vers les pays méditerranéens de composants pour aliments ou produits alimentaires ou destinés à l'élevage d'animaux fabriqués à partir de substances interdites au sein de l'Union européenne. L'Union européenne devrait, quant à elle, instituer un système de contrôle pour ces mêmes composants, fabriqués dans les pays méditerranéens et importés dans l'UE.